#01. Printemps 202

(ÜNTRA NUI)







SOMMAIRE

ENTRETIEN

ACTUALITÉS 08

RÉCIT



CONSEIL NATIONAL UNE PUBLICATION DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO / © Juin 2020 CONCEPTION ET RÉALISATION : Graphic Service

PHOTOS: © Conseil National / © Shutterstock /

Série «Strong Together» © Direction de la Communication (4e de couverture)

CETTE PUBLICATION N'UTILISE QUE DU PAPIER 100% RECYCLÉ SELON LES MEILLEURES NORMES : PEFC, FSC. MONACO S'ENGAGE CONTRE LA DÉFORESTATION. IMPRIMÉ À MONACO PAR GRAPHIC SERVICE, CERTIFIÉ IMPRIM'VERT, PEFC, FSC







+377 93 30 41 15 info@conseil-national.mc







♀ ♀ ♀ ◎ConseilNatMC

EDITO

Le jour où nous mettions sous presse notre premier numéro de votre magazine Üntra Nui, qui faisait le point sur deux années riches d'actions du Conseil National, bientôt suivi d'un numéro qui serait consacré à la Qualité de Vie, l'Italie pleurait ses premières victimes du Covid-19. Immédiatement, nous avons décidé d'en suspendre la parution pour nous consacrer entièrement à cette crise qui débutait.

Dans une démarche responsable d'union nationale, vos 24 Conseillers Nationaux, toutes sensibilités confondues, mettent depuis, toute leur énergie, dans le cadre que leur réservent les Institutions de la Principauté, à jouer tout leur rôle.

Un rôle de représentation et de relais, tout d'abord, à votre écoute quotidienne dans tous les aspects de cette vie singulièrement secouée ces dernières semaines. Fort de cette écoute, le Conseil National est, ainsi, pleinement légitime à participer, sur décision du Prince Souverain et en relation avec le Gouvernement, au dispositif de lutte contre ce fléau, au travers de propositions formulées au sein du Comité Mixte de Suivi du Covid-19.

Qu'il s'agisse de mesures sanitaires, sociales, économiques, éducatives ou de favoriser les conditions de la reprise, toutes les dimensions de cette crise inédite sont prises en compte dans cette participation à l'effort commun. Sur un plan purement législatif, il a fallu aussi adapter en urgence notre Loi de Budget pour tenir compte d'un contexte où les recettes et les dépenses de l'État, sont désormais à reconsidérer entièrement pour cette année.

Alors que le retour progressif à une vie normale sera encore long, puisque la crise, en particulier économique, est encore devant nous, voici dans ce magazine le récit de ces premières semaines.

Avant que vous ne découvriez ce numéro, nous souhaitons enfin, élus et permanents du Conseil National réunis, adresser un immense « Merci », en priorité à toutes celles et ceux qui se sont dépensés sans compter pour nous soigner, nous protéger mais aussi tous ceux qui, souvent dans l'ombre, ont continué de permettre à notre vie quotidienne de se dérouler le mieux possible et ont fait en sorte que Monaco surmonte cette épreuve.

A se revede.

« C'EST L'ESPRIT D'UNITÉ NATIONALE **QUI NOUS GUIDE »**

Alors que Monaco aborde la deuxième phase de cette crise avec des conséquences qui ne sont plus seuleument sanitaires mais ausssi économiques et sociales, le Président Stéphane Valeri fait le point sur le rôle de l'Assemblée. **Entretien** Üntra Nui: Quand et comment avez-vous pris la mesure de cette crise?

Stéphane Valeri: Quand les historiens se pencheront sur l'origine de cette crise mondiale, ils remonteront sans doute au mois de décembre dernier pour en identifier les premiers signaux faibles, en Asie. Pour être tout à fait franc, il faut bien avouer que lorsque le virus s'est répandu en Chine, nous n'étions pas préparés psychologiquement en Europe, à envisager une pandémie mondiale qui nous toucherait de plein fouet. En revanche, dès que les premiers cas se sont déclarés en Italie, avec la proximité géographique et les premiers décès sur notre continent, j'ai tout de suite réalisé que notre pays allait devoir se mettre en ordre de bataille et dans le cadre d'un plan d'urgence, prendre des mesures exceptionnelles.

Üntra Nui : Le Gouvernement a-t-il pris les bonnes mesures et au bon moment?

Stéphane Valeri : Il est facile de réécrire l'histoire en imaginant qu'on aurait pu mieux faire. La réalité, c'est que la plupart des gouvernements, partout dans le monde, ont été pris de court.





04 ENTRETIEN

Au Conseil National, nous avons toujours dit au Gouvernement que nous étions disponibles et réactifs dans l'heure s'il le fallait, pour participer à la réflexion afin de mettre en place des mesures urgentes. Quel que soit le contexte, la concertation est indispensable entre nos deux institutions. Encore plus dans ce cas précis, puisque les incidences économiques et sociales allaient forcément nécessiter le vote d'un premier Budget Rectificatif par l'Assemblée. Le Gouvernement aurait dû, dès le début, s'appuyer sur le Conseil National comme un partenaire, lui permettant de mettre en phase les attentes et les inquiétudes légitimes des Monégasques et des résidents, avec les décisions prises ou à prendre par le Gouvernement dans le cadre de cette crise.

Üntra Nui : Pour lutter contre la crise, pouvait-on faire mieux ?

Stéphane Valeri: Ne faisons pas de procès d'intention. Il est vrai que la nature même de notre pays, du fait notamment de sa taille et de ses moyens, doit permettre d'inventer des solutions pragmatiques et de s'adapter plus vite à ce type de crise. Dans cette lutte, sur le plan sanitaire, les pays les plus handicapés

ont été les grandes nations qui, malgré leurs moyens considérables, ont souvent été à la peine en raison de leur organisation administrative. En revanche, les petits pays comme l'Islande, le Luxembourg ou encore Singapour, ont osé prendre rapidement des mesures fortes et efficaces. Chaque pays doit trouver sa propre partition. Nous sommes un pays indépendant, certes étroitement lié à la France vu notre position territoriale. Mais il y a des sujets pour lesquels on peut se démarquer, comme sur l'approvisionnement en masques, comme sur la stratégie de dépistage ou encore pour la réouverture des écoles. Nous aurions sans doute pu nous démarquer davantage. Le plus important reste qu'aujourd'hui, les mesures attendues sont mises en place. Nous continuons de travailler tous ensemble à faire de Monaco un modèle de sortie de crise.

Üntra Nui : C'est dans cet esprit que le Comité Mixte de Suivi Conseil National-Gouvernement a été mis en place ?

Stéphane Valeri: Oui, mais il a fallu que le Conseil National prenne la place qui devait être la sienne dans l'intervention de l'Etat pour affronter la crise.



Le Prince Souverain a Lui-même tranché en affirmant que « le Conseil National a sa place dans le dispositif de lutte contre cette épidémie ». Il a pour cela créé le « Comité Mixte de Suivi du Covid-19 » qui s'est réuni pour la première fois le 30 mars.

L'union nationale était déjà de mise au sein de notre Assemblée. Face à cette crise, l'Etat avait aussi besoin de l'unité de ses Institutions, dans l'intérêt du pays. Le Conseil National est en effet - et encore plus en de pareilles circonstances - une ressource institutionnelle pour le Gouvernement. Nos deux institutions ne sont pas de même nature. Le Gouvernement est nommé par le Prince et composé de hauts fonctionnaires. Le Conseil National, lui, est élu par les Monégasques. En tant qu'Assemblée représentative, il exprime les attentes et les besoins légitimes de la population. La force de nos institutions, c'est de fonctionner chacun dans son rôle, mais dans la concertation. Depuis le début de ce mandat, de grandes avancées ont été accomplies ensemble, sous l'autorité du Prince, par exemple en matière de logement, mais aussi sur les questions de société ou encore sur la préservation de notre qualité de vie. Avec cette crise historique, l'unité des institutions était plus que jamais nécessaire. Le temps n'est pas aux luttes d'egos, aux polémiques ou aux crispations institutionnelles qui n'avaient pas lieu d'être, puisque nous sommes tous attachés à notre Prince Souverain et fidèles à la Monarchie Constitutionnelle. Cet attachement, il a été réaffirmé une fois de plus par une résolution votée par notre Assemblée, afin de le graver dans le marbre.

Üntra Nui : qu'est-ce qui a motivé la démarche d'union nationale?

Stéphane Valeri : l'union de toutes les sensibilités du Conseil National, je l'ai proposée naturellement aux élus des minorités. Face à la gravité de cette crise, elle s'imposait car toutes les énergies devaient se concentrer uniquement à protéger notre population et à soutenir nos salariés et nos acteurs économiques. Nous avons travaillé depuis le début de la crise dans un rapport de confiance et d'union de tous, qui s'imposaient comme une nécessité. En votant d'une seule voix, dès le 19 mars, une résolution contenant des propositions concrètes pour lutter contre le covid-19, les 24 élus de l'Assemblée, toutes tendances confondues, ont montré que l'union était non seulement possible, mais indispensable. Cette résolution est importante, car elle prenait en compte, dans un seul document, toutes les implications sanitaires, sociales et économiques

de la crise. Je veux d'ailleurs rendre hommage au travail de tous les élus durant cette période inédite, sans distinction.

Üntra Nui : Au sein du Comité Mixte de suivi, y a-t-il un consensus sur tous les sujets ?

Stéphane Valeri: Dans ce Comité, chacun fait souvent un pas vers l'autre. Beaucoup de décisions ont effectivement fait consensus. Pour autant, nos avis divergent parfois. Ce fut le cas, on s'en souvient, pour la fermeture de tous les chantiers qui nous semblait s'imposer pendant le confinement de la population et qui ne fut pas appliquée partout. Une autre question qui a longtemps fait débat, et qui a été soulevée par le Conseil National dès la fin mars, c'est celle du dépistage. Parmi les points qui font toujours débat, il y a la question de la baisse, pour les entrepreneurs impactés, des loyers commerciaux dans le privé. Sur ce point, nous voulions inscrire le principe d'un effort solidaire et raisonnable des bailleurs dans la loi, ce qui fut refusé par le Gouvernement. Globalement cette unité fonctionne, notamment concernant les mesures prises par le Département des Finances, qui font consensus avec nos propositions. Concernant l'aspect sanitaire, nous avons eu des divergences sur le timing et l'absence d'anticipation. Mais aujourd'hui, nous sommes satisfaits que la distribution de masques ait été réalisée auprès de l'ensemble de la population. La politique de tests a, quant à elle, longtemps été, selon nous, largement sous-dimensionnée, alors que tout le monde s'accordait sur la nécessité de tester à très large échelle, ce qui est en cours désormais et c'est une réussite collective pour le hien de tous

On le voit, cet esprit d'Unité Nationale qui nous guide, aura permis d'aboutir à la prise en compte de la plupart des mesures que nous avancions dans notre résolution du 19 mars. L'unité des institutions n'exclue bien évidemment pas la vigilance et le débat, sur des sujets majeurs qui impactent la vie de nos compatriotes, des résidents et des salariés.

Üntra Nui : Le Conseil National a également voté un « nouveau » budget ?

Stéphane Valeri: Oui la Loi de Budget Primitif 2020 a été forcément largement modifiée et le Gouvernement a dû soumettre au vote de l'Assemblée un « nouveau budget ». Il s'agit d'un budget que nous appelons « rectificatif » qui est, malheureusement,



historique, avec un déficit de près de 500 millions d'euros. Cette crise va non seulement imposer des dépenses supplémentaires autour de 300 millions, pour protéger notre population et soutenir notre économie. Elle va également se traduire par un assèchement des recettes autour de 175 millions d'euros, ce qui explique la somme globale du déficit. Bien sûr, un autre budget rectificatif viendra affiner ces prévisions à l'automne.

Üntra Nui : Sur quelles bases économiques ?

Stéphane Valeri : Aujourd'hui, notre économie est très ralentie et les perspectives de relance vont dépendre de beaucoup de paramètres internationaux sur lesquels il y a encore peu de visibilité. Nombre de secteurs particulièrement impactés par la crise comme l'événementiel, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, sont plus importants en Principauté

qu'ailleurs. Pour autant notre modèle économique, si envié de tous et qui a déjà fait ses preuves par le passé, va nous permettre non seulement de surmonter cette crise, notamment grâce au Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC), mais aussi de relancer notre économie par l'investissement productif de la part de l'Etat. Comme l'a déclaré dans la presse Pierre-André Chiappori, brillant économiste monégasque et académicien : « le déficit n'a aucun caractère de gravité lorsqu'il est accidentel car nous avons un fonds de réserve, issu d'excédents budgétaires passés, qui sert exactement à cela. Que le Budget de la Principauté soit en déficit, je dirais que c'est une bonne nouvelle, cela veut dire que les autorités font ce qu'il faut ».

À propos du FCR, il faut saluer la sagesse de nos anciens qui l'ont mis en place, pour pouvoir justement faire face et affronter ce genre de situation.



Aujourd'hui il représente plus de 5 milliards de réserves, dont 2 milliards environ dans sa partie dite liquide. 500 millions d'euros, c'est donc déjà un quart de cette partie liquide du FRC qui est mobilisée pour lutter contre cette crise sanitaire, économique et sociale.

Car n'oublions pas les répercussions sociales de cette crise, induites par le ralentissement de l'économie. Ce budget aura donc servi à financer le chômage total temporaire renforcé, le CTTR, protégeant les salariés, et qui représente près de 50 millions d'euros par mois. Et puis il y a toutes les mesures de soutien direct aux entreprises, aux travailleurs indépendants et aux commerçants, qu'il s'agisse du Revenu Minimum Extraordinaire (RME), de l'Aide aux Petites Structures (APS) ou des prêts garantis par l'État. Autant de mesures parfois vitales pour la survie de nombreux acteurs économiques, qui étaient demandées dans le cadre du Comité de Suivi par le Conseil National.

Comme tout plan de soutien mettant en œuvre des dispositifs généraux, certaines situations ont pu ne pas être prises en compte. C'est pourquoi, Monaco doit être capable au cas par cas, pour des demandes légitimes, d'apporter une réponse, pour ne laisser personne sur le bord du chemin. Et puis, évidemment, il faudra s'adapter au fil du temps, compte tenu du caractère évolutif de cette crise.

Üntra Nui : L'État peut-il aider à la reprise ?

Stéphane Valeri: Évidemment, l'État doit favoriser la reprise mais je vais plus loin car c'est d'une véritable relance dont a besoin notre économie. En dehors des aides qui permettront aux entreprises de repartir, l'État a en effet un rôle majeur à jouer, en tant que donneur d'ordre. L'Etat devra ainsi contribuer à la relance économique en maintenant un haut niveau de commande publique et d'investissements, qui doit, grâce à la priorité nationale, d'abord profiter aux entreprises installées sur notre territoire. Cette priorité nationale, qui n'a pas toujours été respectée, doit désormais être appliquée avec encore plus de vigilance de la part du Gouvernement. Nous y veillerons.

Les dépenses d'investissement doivent être sanctuarisées pour soutenir la relance. Il faudra par exemple maintenir les chantiers publics structurants: l'îlot Pasteur et le Centre Commercial de Fontvieille notamment. Mais il faut se rendre à l'évidence, certaines dépenses de fonctionnement et d'intervention publique, vont devoir subir une réduction indispensable.

Üntra Nui : Après cette première phase de crise essentiellement sanitaire, comment protéger notre modèle ?

Stéphane Valeri: Chacun d'entre nous détient une partie de la réponse. Chaque foyer est impacté, parfois douloureusement, chaque entreprise a connu et connaitra des difficultés. Cette première partie de la crise, essentiellement sanitaire, nous l'avons contenue grâce à l'engagement magnifique de toutes les personnes « de la première ligne », en particulier les soignants, qui ont fait un travail remarquable et que je veux saluer de tout mon cœur. À ce sujet, nous avons trouvé un consensus pour qu'une prime soit justement versée aux personnels soignants et non soignants des structures de soins, publiques et privées, de la Principauté. Tous se sont mobilisés. Et nous ne voulions pas faire de différence. Nous avons aussi convenu de l'élargissement de son périmètre aux fonctionnaires et agents de l'Etat et de la Commune, qui auront été particulièrement sollicités durant la crise. Sans oublier bien sûr les sapeurs-pompiers, les agents de la Sûreté Publique et certains personnels communaux, sur le terrain.

Alors, pour répondre à votre question, certes, le modèle économique et social de Monaco est unique au monde et il doit résister. Il nous a déjà permis de surmonter les crises financières mondiales. Nous avons certes devant nous des temps difficiles. Mais notre pays n'a pas de dette publique. Nous disposons de réserves et d'une activité économique qui permet de dégager de l'excédent budgétaire régulièrement. Ce modèle a fait ses preuves et il devrait nous permettre de surmonter une fois encore cette crise d'un genre nouveau. Depuis plus de 7 siècles, la Principauté a vécu et surmonté des crises bien plus graves. Nul ne doit douter que dans l'unité des institutions autour du Prince Souverain, avec cet esprit de solidarité dont fait preuve l'ensemble de la communauté monégasque, Monaco retrouvera le chemin de la croissance et de la réussite économique, qui permettra de préserver notre modèle social avancé. Ce modèle doit nous conduire, bien sûr, à la poursuite des constructions en cours de logements domaniaux.

Et puis, il faut aussi que nous profitions de cette phase de relance de notre économie pour développer encore plus notre implication dans les transitions numériques et énergétiques. Monaco doit être également un modèle de sortie de crise dans cette dimension •



Une ressource Institutionnelle de l'État

L'UNION NATIONALE POUR AFFRONTER LA CRISE

Comme l'a rappelé le Prince Souverain dans Son communiqué du lundi 23 mars, en réponse à une Lettre ouverte cosignée le jour même par les 24 Conseillers Nationaux, « Le Conseil National a toute sa place dans le dispositif de lutte contre cette épidémie ». Pour affronter la pandémie et ses conséquences sanitaires, sociales ou économiques, les 24 élus, toutes sensibilités confondues, ont uni leurs forces pour remplir parfaitement le rôle de l'Assemblée, tel qu'il est prévu par la Constitution, dans le cadre de la Monarchie Constitutionnelle.

Quel est ce rôle dans la crise que nous traversons? Le Conseil National formule, à sa place, des propositions pour que soient décidées et mises en œuvre les mesures les plus efficaces possibles par le Gouvernement, afin de protéger la population et soutenir notre économie.

Dès les premiers jours de la crise, le Conseil National a demandé la tenue de



réunions avec le Gouvernement pour envisager les mesures d'urgence à prendre. C'est par une Ordonnance Souveraine publiée fin mars, que le Prince a instauré un Comité Mixte de Suivi Covid-19 Gouvernement-Conseil National, qui s'est depuis réuni chaque semaine, avec des avancées concrètes dans tous les domaines concernés par cette crise.

Comme depuis le début de la pandémie, le Conseil National uni, continuera d'y jouer son rôle de ressource institutionnelle pour l'État. •

Photo .

La Délégation du Conseil National du Comité Mixte de Suivi Covid-19 (élargie) avec, à partir de la gauche :

Thomas Brezzo (Président de la Commission de Législation), le Dr Christophe Robino (Président de la Commission des Intérêts Sociaux et Affaires Diverses), Béatrice Fresko-Rolfo (Conseillère Nationale), le Président Stéphane Valeri, la Vice-Présidente Brigitte Boccone-Pagès, Balthazar Seydoux (Président de la Commission Finances et Économie Nationale) et Jean-Louis Grinda (Président de la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics).



Absent le jour de cette photo : Jacques Rit désigné à l'unanimité Président de la Commission Spéciale pour l'Analyse de la Crise COVID-19



BALTHAZAR SEYDOUX
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION FINANCES
ET ÉCONOMIE NATIONALE, RAPPORTEUR DU
PROJET DE LOI DU BUDGET RECTIFICATIF

Moins de recettes... plus de dépenses

UN BUDGET DE CRISE

Une Séance spéciale (sans public) consacrée à l'examen et au vote du premier Budget Rectificatif 2020 de l'État, s'est tenue mardi 21 avril, afin de débloquer les sommes urgentes et nécessaires, pour permettre à Monaco de faire face à la crise du Covid-19, sur le plan sanitaire, social et économique.



- " L'ÉTAT DOIT, PAR LA COMMANDE PUBLIQUE, SOUTENIR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE...
- " IL FAUDRA BIEN FAIRE APPLIQUER
 LE PRINCIPE DE PRIORITÉ NATIONALE POUR
 QUE CES INVESTISSEMENTS PROFITENT AUX
 ENTREPRISES ET AUX COMMERCES
 DE LA PRINCIPAUTÉ...

En illustration : Projet du futur Centre Commercial de Fontvieille © SOCRI RFIM

Suite à la Commission Plénière d'Étude préparant la séance publique, et à la demande du Conseil National, le Gouvernement a modifié la première version d'un Budget Rectificatif 2020 de crise, pour y intégrer la baisse prévisionnelle des recettes. Ajoutée aux dépenses supplémentaires, c'est un déficit de plus de 477 millions d'euros pour le Budget de la Principauté, qui devra être compensé par l'utilisation d'un quart de la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC).

Cette séance publique importante a permis, par ailleurs, de faire un tour d'horizon des points de convergence entre le Gouvernement et le Conseil National, mais aussi de débattre de sujets faisant l'objet d'approches différentes, comme la question de la prime accordée aux personnels en première ligne, la réduction demandée de 20% des loyers commerciaux et de bureaux du secteur privé, pendant la période de crise (uniquement pour les structures impactées).

Parmi les mesures dont la mise en œuvre a été permise par le vote de ce budget, on notera :

- La prise en charge du chômage partiel temporaire renforcé (CTTR).
- Le soutien financier aux acteurs économiques avec le Revenu Minimum Extraordinaire (RME) et l'Aide aux Petites Structures (APS)

- La garantie par l'Etat des prêts bancaires pour les entreprises
- La gratuité des loyers pour les professionnels, occupant un local domanial, impactés significativement par la crise.

Par ailleurs, le Conseil National a regretté que le Gouvernement n'ait pas pris en compte la demande unanime des élus d'arrêter l'intégralité de tous les chantiers publics et privés, durant le confinement sanitaire des résidents, inscrite dans sa résolution votée le 19 mars dernier.

Pour l'avenir, le Président Stéphane Valeri a rappelé que « s'il faut plus que jamais adopter une grande rigueur dans la gestion des dépenses publiques, l'État doit, par la commande publique, soutenir la relance de l'économie. Il faudra bien faire appliquer le principe de priorité nationale pour que ces investissements profitent aux entreprises et aux commerces de la Principauté » •



" LE TÉLÉTRAVAIL, QUAND IL EST POSSIBLE, DOIT RESTER LA RÈGLE TANT QUE LA SITUATION L'EXIGE...





Suspension des délais administratifs et de certaines procédures durant la crise

Le fonctionnement normal des différents services administratifs étant fortement impacté par cette crise sanitaire inédite, un premier texte a eu pour objectif d'éviter les conséquences liées au non-respect des délais imposés aux administrés pour accomplir leur démarche, et aux autorités administratives pour en assurer le traitement.

Un autre texte relatif à la Justice pour faire face à la pandémie de virus Covid-19, a été le pendant juridictionnel de la Loi portant suspension des délais administratifs pour faire face à la pandémie du virus Covid-19. Il vient compléter les diverses circulaires prises par le Directeur des Services Judiciaires visant à organiser l'accès au Palais de Justice ou, encore, à dresser un plan de continuité de l'activité administrative et judiciaire.

Ce texte suspend ainsi, pour une durée de deux mois, pouvant être renouvelée, les délais de procédure en matière civiles, commerciales, sociales ou administratives. Sont notamment concernés les délais de procédure relatifs aux voies de recours ordinaires et extraordinaires, les délais d'appel et les pourvois en révision, mais également les délais de péremption d'instances.

Meilleure protection des salariés : Éviter licenciements et ruptures de CDD abusifs et rendre incontournable le télétravail

Pour éviter que cette crise sanitaire nuise à l'emploi, les Conseillers nationaux ont voté une proposition de loi pour protéger les salariés de la Principauté, qui soumet, hormis en cas de faute grave du salarié, à la procédure particulière très protectrice applicable en cas de licenciement des délégués du personnel :

- tout licenciement prononcé ou notifié durant la période de crise sanitaire ;
- toute rupture, à l'initiative exclusive de l'employeur, d'un contrat à durée déterminée survenant lors de ladite période.

Le licenciement ou la rupture du contrat devra par conséquent respecter les dispositions de l'article 16 de la loi n'459 du 19 juillet 1947, modifiée. Rappelons en effet, que l'État prend à sa charge pendant la durée de la crise sanitaire, la totalité du chômage des salariés, à travers le CTTR. L'employeur n'a donc aucun coût à supporter concernant ses collaborateurs mis au chômage.

Par ailleurs, pour favoriser autant que possible le recours au télétravail, la proposition de loi déroge aux dispositions de la loi n° 1.429 du 4 juillet 2016 relative au télétravail, afin que l'employeur soit tenu de permettre au salarié d'exercer son activité en télétravail durant l'intégralité de son temps de travail, aussi longtemps que durera la période de crise sanitaire, dès lors:

- d'une part, que la nature de l'activité du salarié soit compatible avec son exercice en télétravail;
- d'autre part, que l'employeur soit en mesure de mettre à la disposition du salarié les moyens techniques nécessaires à l'exercice du télétravail.

Le projet de loi n°1014, voté à l'unanimité des Conseillers nationaux le 5 mai 2020, prévoit également de protéger les filières les plus impactés par la crise, particulièrement les secteurs liés au tourisme, à l'hôtellerie ou encore à l'événementiel. Pour éviter au maximum les faillites, plusieurs articles de ce projet de loi confèrent une sécurité juridique à ces métiers, leur permettant notamment de faciliter leur trésorerie. Ainsi, ils pourront décaler leurs prestations jusqu'à 18 mois, ou bien opter pour un remboursement dans un délai de 6 mois, maximum •



CRISE DU COVID-19

50 JOURS AU CŒUR DU CONSEIL NATIONAL

Dès l'annonce du confinement, le 16 mars 2020, le Conseil National s'est mis en ordre de marche, tout en respectant les mesures barrières imposées par la situation, pour jouer pleinement son rôle d'Organisme d'Interêt Vital (OIV).

Au service de la Principauté et de la population, les élus, dans un mouvement inédit d'Union Nationale se sont placés, tel que le prévoit la Constitution, à leur juste place, comme ressource institutionnelle.

Récit de ces cinquante premiers jours, au cœur de la crise du COVID-19.



› Alors que l'Italie est touchée depuis plus de 2 semaines par le coronavirus et que ses autorités s'apprêtent, 3 jours plus tard, à placer tout le pays en confinement, le Président du Conseil National, Stéphane Valeri et Christophe Robino, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, sont conviés au Ministère d'État, en présence du Ministre d'Etat, de Didier Gamerdinger, Conseiller-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, et de Jean Castellini, Conseiller-Ministre des Finances et de l'Économie, pour une « réunion d'informations » sur l'évolution sanitaire du Covid-19 en Principauté. À ce stade, les relations institutionnelles sont tendues.

Le Gouvernement, évoquant son rôle « Exécutif », ne souhaite pas associer le Conseil National à la réflexion sur les mesures d'urgence à prendre, mais simplement l'informer a posteriori des décisions déjà prises.



) 1ère conférence de presse sur le Covid-19 au Conseil National. Face à la propagation inéluctable du virus Covid-19 et à l'aube d'une situation de crise qui exposera toute la Principauté, le Président Stéphane Valeri en appelle à « l'Unité Nationale » entre les Institutions : « qui seule, permettra la mise en place de mesures sanitaires, sociales et économiques à la hauteur des enjeux actuels et potentiels de cet événement. À situation exceptionnelle réponse exceptionnelle. Dans ce moment, il nous faut être capables, ensemble, Gouvernement et Conseil National, d'anticipation et de penser au coup d'après ».



Devant l'inquiétude liée à la propagation du virus, et alors que des comportements irrationnels de surconsommation se multiplient dans les supermarchés de la Principauté, Corinne Bertani, Conseillère Nationale, en charge du dossier sur le commerce, en appelle à la raison, sans minimiser l'ampleur de la crise qui s'annonce : « Inutile de s'affoler. Je suis en contact permanent avec l'ensemble des responsables des principales enseignes, dont Carrefour, Super U, Casino ou encore Intermarché. Il n'y a pas et il n'y aura pas de problème d'approvisionnement. Il ne faut pas céder à la psychose ».



mardi 17 MARS







) Suite aux annonces qui précèdent le confinement par le Gouvernement et l'annonce de la fermeture des écoles et des commerces non indispensables, et alors qu'est annoncée la contamination du Ministre d'Etat au Covid-19, le Conseil National tient une conférence de presse en Facebook live, sans journalistes présents dans l'hémicycle, en respectant la distanciation sociale. Dans une démarche inédite d'union nationale, les trois formations politiques de l'Assemblée annoncent la tenue d'une Séance Publique, en Session Extraordinaire, 3 jours plus tard, afin de voter une Résolution qui contiendra un grand nombre de propositions pour permettre à l'État de faire face à la crise sur le plan sanitaire, économique et social.

Durant cette conférence de presse, Marc Mourou, Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, relaie les inquiétudes légitimes des parents d'élèves et de la communauté éducative. Il demande la mise en place généralisée de dispositifs numériques fiables de téléenseignement, permettant aux professeurs de dispenser leurs cours aux élèves dans les meilleures conditions possibles, tout en restant à leur domicile.

Réunion de crise dans le petit hémicycle du Conseil National. Les trois formations politiques, unies, y participent très régulièrement pour affiner, ensemble, les mesures et propositions de l'Assemblée qui seront contenues dans la résolution, qui sera votée 2 jours plus tard, en Séance Publique Extraordinaire, le jeudi 19 mars 2020. Sur la photo, Balthazar Seydoux, Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, insiste auprès de ses collègues sur la création nécessaire d'un « Fonds d'intervention d'Urgence » pour le soutien de l'économie monégasque, afin d'aider directement les acteurs économiques de la Principauté impactés.

MERCREDI 18 MARS





Dans son bureau aux côtés de Virginie Cotta, Cheffe de Cabinet du Président, Stéphane Valeri suit avec attention l'allocution télévisée du Prince Albert II sur Monaco Info, annonçant le confinement en Principauté et demandant aux résidents de limiter leurs déplacements au strict nécessaire, afin d'endiguer la propagation du virus Covid-19.



) Alors que les Monégasques et les Résidents sont confinés depuis minuit pour endiguer la propagation du virus, le Président Stéphane Valeri travaille, avec les membres de son Cabinet, sur les mesures à intégrer dans la résolution de l'Assemblée.

En tant que ressource institutionnelle de l'État et au contact de la population, le Conseil National et ses équipes travaillent pour proposer des mesures concrètes et pragmatiques pour faire face à la crise sur le plan sanitaire, économique et social.

19 MARS



) Séance Publique **Extraordinaire** (sans public)

En pleine pénurie de masques et de gel hydroalcoolique, le Dr Christophe Robino, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et Affaires Diverses, demande au Gouvernement l'approvisionnement urgent en matériel nécessaire à la protection des personnels soignants, des auxiliaires de vie, des agents de police, des pompiers et des personnels assurant la garde des enfants.



Franck Lobono, Président de la Commission du Logement, interpelle le Gouvernement sur sa décision de maintenir l'activité de certains chantiers privés, alors que toute la population résidente de Monaco est confinée. Par ailleurs il insiste sur les conséquences économiques de cette crise sanitaire en particulier auprès du tissu des petites entreprises, et des commerces ainsi que sur les mesures prévisibles à prendre sur le budget national.



Faisant suite à des licenciements à Monaco par le biais de l'article 6. Béatrice Fresko-Rolfo. Conseillère Nationale, demande aux dirigeants d'entreprises, au nom de l'ensemble des élus, "un geste humain": « Vous avez à votre disposition d'autres moyens légaux pour vous aider à faire face à vos difficultés. Nous, les Conseillers Nationaux, à l'unanimité, avons demandé à l'État de vous soutenir. Faites de votre côté un geste humain et social dans ces temps difficiles pour tous. » Suite à cette intervention et pour limiter un maximum ce phénomène, le Conseil National a voté une proposition de Loi, en Séance publique du 6 avril (puis un Projet de Loi le 5 mai), visant à interdire les licenciements abusifs et rendant le télétravail obligatoire durant la crise sanitaire sur les postes le permettant.



Le bilan sanitaire s'alourdit considérablement en Italie, qui est désormais le pays le plus touché dans le monde par le coronavirus. Par soutien à nos voisins et amis transalpins dans ces temps extrêmement difficiles, le Conseil National a symboliquement illuminé son bâtiment aux couleurs de l'Italie pour leur souhaiter du courage dans la lutte contre le covid-19. #SiamoconVoi

21 MARS

26 MARS

VENDREDI 27 MARS



Par visioconférence, depuis le grand hémicycle, grâce aux moyens techniques dont dispose le Conseil National et à la mobilisation des permanents de l'Assemblée, les Conseillers Nationaux restent quotidiennement en contact pour suivre et débattre de l'évolution de la crise et des propositions à mettre à jour.



Devant le constat de certaines décisions prises en France concernant la fermeture de la plupart des marchés alimentaires en ville, le Conseil National a soutenu la décision de la Mairie de Monaco de maintenir ses marchés ouverts. En Principauté, aucun débordement n'a été constaté et toutes les mesures de sécurité sanitaire et de distanciation y sont scrupuleusement respectées grâce à l'organisation, sur le terrain, des équipes communales.



Le Président Stéphane Valeri remercie chaleureusement, dans une vidéo diffusée sur sa page Facebook, toutes les personnes qui luttent, en première ligne, avec courage et abnégation contre le Covid-19. Il félicite également toute la population, Monégasques et Résidents, pour leurs différentes initiatives individuelles et collectives de solidarité, comme souhaitées par notre Prince Souverain.

Il conclut son message ainsi:

« Dans cette épreuve, vous pouvez
compter sur notre engagement
sans faille pour vous représenter et
proposer, à notre place, de rendre
le plus efficace possible toutes
les mesures et actions, qui seules
nous permettront de préserver,
aujourd'hui comme demain, notre
modèle économique et social.
Prenez soin de vous, restez
chez vous. Viva U Principu
et Daghe Munegu ».

O MARS







) Instauré par l'Ordonnance Souveraine du vendredi précédent, le Comité Mixte de Suivi du CO-VID-19, rassemblant des membres du Conseil National et du Gouvernement, se réunit pour la première fois. L'objectif de la délégation conduite par Stéphane Valeri est de rendre le plus efficace possible l'ensemble du dispositif de lutte contre le Coronavirus. Les réunions du Comité Mixte ont déià abouti à des avancées majeures concernant les décisions prises par le Gouvernement, dans un esprit d'Unité Nationale entre l'exécutif et les élus de l'Assemblée.





19:00

Faisant écho aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Conseil National demande publiquement, dans un communiqué au Gouvernement, de tout mettre en œuvre pour généraliser rapidement une politique de dépistage, trop longtemps très réduite, malgré notre taille et nos moyens. Il se faisait ainsi le relais des attentes légitimes de la population.



Grinda sont les invités de Yann-Anthony Noghès dans l'émission « Monaco face au Covid-19 ». Lors de ce duplex, les trois élus de l'Assemblée ont rappelé, à l'unisson, le rôle de « ressource institutionnelle » du Conseil National, dans l'unité des Institutions, pour que Monaco puisse faire pleinement face à la crise liée au Covid-19.

> SÉANCE D'OUVERTURE DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2020

Renouvellement du Bureau

En l'absence de Daniel Boeri (doyen d'âge), de José Badia et de Michèle Dittlot, en raison des mesures de confinement imposées aux aînés, c'est Jacques Rit, Conseiller National, qui remplit le rôle de doyen de séance en ouvrant la Session de Printemps dans un contexte inédit de crise sanitaire mondiale.

Suite au discours d'ouverture de séance de Jacques Rit, Stéphane Valeri est réélu à l'unanimité des Conseillers Nationaux, Président du Conseil National. Il déclare,





sur le siège : « Je tiens à vous exprimer, mes chers collègues, à vous tous, à chacune et à chacun d'entre vous, mes plus sincères remerciements pour votre vote unanime, dans le sens de l'Union Nationale que nous avons mise en œuvre ensemble. Cette union, elle était naturelle, nécessaire et je dirais même indispensable pour faire face, tous unis au Conseil National, à la grave crise que nous traversons. Devant l'ampleur de cette épreuve pour notre pays, il était logique et décisif que les élus dépassent les clivages politiques, en ne pensant qu'à l'intérêt du pays. Ainsi,

c'est l'ensemble des élus des Monégasques qui travaillent ensemble pour formuler des propositions constructives et opérationnelles. L'Union Nationale est de mise au sein de notre Assemblée, et face à cette crise, l'État a aussi besoin de l'unité de ses institutions. C'est dans la solidarité de tous, et dans l'unité, grâce aussi à la force de notre modèle économique et social monégasque que, sous l'autorité de notre Prince Souverain, nous parviendrons tous ensemble à surmonter cette crise ».

Séance Législative

Maître Thomas Brezzo, Président de la Commission de Législation, fait l'état d'avancement des travaux de sa Commission. Il revient, dans son rapport, sur le vote urgent de deux projets de Loi visant à suspendre, pour une durée de deux mois (pouvant être renouvelée) les délais de procédure en matière civiles, commerciales, sociales ou administratives, afin d'adapter le fonctionnement des Institutions monégasques aux mesures de confinement liées à la crise sanitaire.

6 AVRIL (fin)

16 AVRIL

VENDREDI 17 AVRII



Le Projet de Loi n°1010 portant suspension des délais administratifs pour faire face à la pandémie du virus COVID-2019 et le Projet de Loi n°1011 relative à la Justice pour faire face à la pandémie du virus COVID-2019, sont votés, sans délai et à l'unanimité des élus présents pendant cette Séance Législative.



) En soutien à nos personnels soignants et à tous les travailleurs en 1ère ligne dans la lutte contre le Covid-19, le Conseil National participe à l'initiative internationale « Light It Blue », pour leur exprimer, au nom des élus, des Monégasques et des Résidents, toute la gratitude, le soutien et l'admiration qu'ils méritent.



) En Mairie de Monaco, dans l'unité des Institutions, en présence du Ministre d'Etat, du Maire et du Président du Conseil National, la distribution massive de masques à l'ensemble de la population, en priorité aux plus fragiles, a débuté. Cette distribution généralisée à l'ensemble des résidents résulte d'une demande du Conseil National depuis début mars, en relais institutionnel des attentes et des besoins de la population.

VENDREDI 24 AVRII

04 MAI







• 5° réunion du Comité Mixte de Suivi, le Gouvernement et la délégation du Conseil National ont évoqué les principales thématiques de la crise sanitaire, économique et sociale. La délégation du Conseil National conduite par le Président Stéphane Valeri, était composée de Beatrice Fresko-Rolfo, Jean-Louis Grinda, Christophe Robino et Balthazar Seydoux accompagnés de Virginie Cotta, Cheffe de cabinet. A titre exceptionnel, Marc Mourou a participé au début de la réunion, en tant que président de la Commission de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports, pour tous les aspects touchant à l'enseignement.

) Après cinquante jours, la Principauté sort très progressivement du confinement. La prévention d'une crise sanitaire non totalement résolue doit faire place à une politique de relance ambitieuse à laquelle les élus consacrent désormais leurs efforts. Les gestes barrières s'imposent toujours à tous.

) Depuis le début de cette crise sanitaire, les permanents du Conseil National restent mobilisés sur leur lieu de travail, en organisant et en respectant scrupuleusement les gestes barrières, pour permettre le bon fonctionnement de l'Assemblée, classée en tant qu'Organisme d'Importance Vitale (OIV). À l'image de Giuseppe Sinoto sur la photo, tous les appariteurs participent, dans l'ombre, aux Séances Publiques et à diverses réunions.

14 MAI: DES TESTS POUR TOUS

La politique de tests auprès de l'ensemble de la population, annoncée ce jour par le Gouvernement, répond à une demande de longue date des élus, sans cesse renouvelée depuis dans le cadre des réunions du Comité Mixte de Suivi. Notre pays est désormais armé pour faire de la sortie de crise sanitaire une réussite collective, résultat d'une concertation fructueuse entre le Gouvernement et le Conseil National.

En illustration :

Karen Aliprendi-de Carvalho, lors d'une séance de dépistage.







Ensemble

Chacun d'entre nous a son rôle à jouer pour que Monaco surmonte cette crise historique. Depuis le respect des gestes barrières jusqu'à l'accompagnement des plus fragiles et des personnes touchées par le virus; depuis la continuité des services publics jusqu'à la vitalité de notre économie. À leur place, qui est d'être une ressource institutionnelle, les Conseillers Nationaux participent à l'effort d'adaptation des lois et du budget, et proposent au Gouvernement des mesures pour préserver notre modèle social et économique.



